

«Le système de milice est en danger»

La Confédération et les cantons n'ont pas le droit de continuer à restreindre la marge de manœuvre des communes. C'est ce qu'ont exigé le 10 juin dernier 300 représentants communaux lors d'une manifestation organisée par l'Association des Communes Suisses dans le cadre de l'exposition Suisse Public à Berne. Au cours de la réunion, à laquelle Madame Eveline Widmer-Schlumpf, Conseillère fédérale, a exigé un revirement de tendance au niveau du système de milice: Pour être autonomes, les communes ont besoin de personnes capables et prêtes à consacrer leur temps aux affaires communales.

Dans son allocution, Madame Eveline Widmer-Schlumpf, Conseillère fédérale, a souligné que des communes capables d'assumer leurs responsabilités individuelles, disposant d'une marge de manœuvre suffisante, des communes qui sont en concurrence les unes avec les autres, étaient la source même de notre bien-être. «C'est la prospérité des communes qui fait l'intérêt général», a affirmé la ministre de la justice. Les communes représentent le niveau de pouvoir le plus proche des citoyennes et citoyens, ce qui constitue l'élément majeur de l'identité des communes. La responsabilité personnelle est une condition sine qua non du succès des communes, c'est pourquoi les formes de collaboration intercommunale ne peuvent être que des solutions provisoires. Lorsque la responsabilité est partagée, plus personne n'est véritablement responsable. Il s'ensuit un affaiblissement du contrôle direct exercé par les citoyens de la commune. «A partir d'une certaine intensité dans la collaboration, il faut dès lors toujours se demander si une fusion ne serait pas préférable.»

Faire davantage preuve de courage face aux différences

La ministre de la justice a souligné que seule l'autonomie permettait d'assumer des responsabilités. L'autonomie protégée par la Constitution fédérale permet aux communes de développer leurs propres solutions et de se mettre en concurrence. Madame Widmer-Schlumpf



La conseillère fédérale Widmer-Schlumpf a invité les communes à faire davantage preuve de courage face aux différences.

(Photo: Miryam Azer)

a toutefois aussi dénoncé les conséquences négatives de la concurrence, c'est pourquoi il s'avère important que le Tribunal fédéral ne protège pas seulement l'autonomie communale, mais aussi les droits fondamentaux des personnes vivant dans les communes. Ce système permet aux communes d'expérimenter, a poursuivi Madame Widmer-Schlumpf en citant l'exemple de l'interdiction de sortie nocturne pour jeunes. Vu sous cet angle, on peut dire que les communes sont en quelque sorte un laboratoire fédéraliste dans lequel il est possible de développer et de déployer des solutions. «Ce laboratoire fédéraliste est un élément essentiel

pour le succès de notre pays.» Il faut donc veiller à l'autonomie des communes, notamment au niveau fédéral.

Madame Widmer-Schlumpf a précisé que les communes ne pouvaient pas toutes assumer leurs tâches publiques de la même façon et les a invitées à faire davantage preuve de courage face aux différences. Elle a cité le professeur de droit public Riccardo Jagmetti, qui exige de ne pas seulement tolérer, mais aussi d'apprécier les différences dans l'exercice des tâches publiques qui sont représentatives de la diversité suisse. Mais cela signifie aussi qu'il n'est pas nécessaire de développer à tout prix chaque localité et de peupler à tout prix chaque vallée. «La Confédération, qui applique rigoureusement le principe de subsidiarité, épargne, à juste titre, le substrat fiscal des communes pour que

les communes disposent au mieux de leurs propres moyens et qu'elles aient la plus grande marge de manœuvre possible.»

Madame Widmer-Schlumpf s'est montrée critique quant à l'avenir du système de milice, qui représente la base propre à assurer le fonctionnement des communes. Le système de milice et l'autonomie locale sont menacés. Beaucoup de citoyens n'ont plus de temps pour la politique et il y a un risque que les professionnels «normaux» ne s'engagent plus et que la politique soit dominée par des représentantes et représentants de certains domaines sociaux. La conseillère fédérale voit un autre danger dans

la mentalité de consommation; en effet, nombreux sont ceux qui perçoivent la commune comme un magasin Migros où l'on peut obtenir des prestations. «Il est urgent que nous réfléchissions à la question de savoir comment nous pouvons inciter les habitants à s'engager dans leur commune», a précisé Madame Widmer-Schlumpf. «Pour être autonomes, les communes ont besoin de personnes capables et prêtes à consacrer leur temps aux affaires communales: Il faut contribuer à un revirement de tendance!»

Cantons forts ou communes fortes?

Un débat dirigé par le politologue bernois Georg Lutz avec la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf, la présidente du gouvernement cantonal glarinois Mari-

anne Dürst, le conseiller aux États Hannes Germann et le politologue lausannois Andreas Ladner a permis de discuter du rôle des cantons, notamment dans le contexte des changements dans le canton de Glaris. La critique touchait avant tout les cantons qui ont tendance à restreindre l'autonomie des communes. «Des communes fortes, c'est synonyme d'un affaiblissement des cantons», a fait remarquer Professeur Ladner en renvoyant à la situation en Norvège et au Danemark. La présidente du gouvernement cantonal glarinois Dürst a signalé que le canton de Glaris comptait désormais trois communes fortes et performantes qui n'étaient plus contraintes de déléguer toutes les nouvelles tâches au canton. Le président de l'association Hannes Germann a rappelé lors de la discussion qu'il existait

des communes qui avaient besoin de la solidarité des autres communes. De son côté, la présidente du gouvernement cantonal glarinois Dürst a souligné que cette solidarité n'avait pas de limites. Monsieur Germann a conclu le débat en affirmant qu'il voyait un potentiel d'amélioration dans une séparation claire des tâches et des compétences entre les niveaux fédératifs; actuellement, il existe encore trop de tâches communes. «La responsabilité doit être assumée là où les décisions sont prises et c'est également là qu'il faut payer.»

Steff Schneider

La version écrite de l'allocution de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf peut être téléchargée à l'adresse www.chcommunes.ch.

Résolution «Communes indépendantes – fondement de notre prospérité»

La complexité croissante des tâches, la forte augmentation du nombre de lois, d'ordonnances et de rapports aux tant au niveau fédéral que cantonal, les problèmes à résoudre au niveau régional tout comme la difficulté pour les autorités de trouver les personnes adéquates restreignent toujours plus la marge de manœuvre politique des communes.

Respecter la subsidiarité et l'autonomie communale

Les communes ne sont pas les organes d'exécution des cantons et de la Confédération! Les communes sont la base du système politique suisse, tout comme les PME forment la base de notre économie; elles constituent les cantons, et ceux-ci la Confédération. De nombreuses tâches publiques sont accomplies par les communes de manière efficace, adaptée aux besoins et proche des citoyennes et des citoyens dans le cadre du système de milice. Les communes sont par ailleurs gérées de manière généralement plus efficace que la Confédération et les cantons. Le principe de subsidiarité et l'autonomie communale sont ancrés dans la Constitution fédérale et doivent être respectés par la Confédération et les cantons en tant que conditions de l'indépendance des communes et du maintien de prospérité.

Renforcer l'action tripartite

La croissance de la population, une mobilité intense, le changement des structures économiques et une urbanisation en progression ont pour conséquence que les espaces fonctionnels ne concordent plus avec les frontières politiques. La solution des problèmes du développement territorial et urbain, de la mobilité et de plus en plus également dans le domaine social réclament une collaboration sous forme de partenariat à tous les échelons de l'Etat fédéral (Confédération, cantons et communes). Les expériences liées aux activités de la Conférence tripartite sur les agglomérations sont positives. Ces activités doivent être renforcées et formalisées. Le modèle de collaboration tripartite doit être développé et il doit également être utilisé pour trouver des solutions partagées aux questions intercommunales et intercantionales qui vont au-delà d'une politique d'agglomération à proprement parler.

Accorder un soutien compatible avec le système de milice

Le système de milice est le moteur des innovations de notre système fédéral. Les nombreux membres qui travaillent à titre accessoire et souvent encore à titre bénévole au sein d'une autorité apportent leurs expériences et de nouvelles idées tirées de leur vie professionnelle à la gestion de leur commune. La densité normative croissante, notamment au niveau fédéral, combinée à une prolifération des experts en tous genres restreignent toujours plus la capacité d'agir des communes. Cela conduit d'une part à une pression accrue pour des fusions de communes mais d'autre part aussi à un recours accru aux administrations cantonales par les communes. La Confédération et les cantons doivent soutenir les communes avec des mesures pouvant être mises en œuvre dans un système de milice. Les communes sont pour leur part appelées à renforcer leur autonomie vis-à-vis de la Confédération et des cantons.

Développer la professionnalisation des administrations communales

Des attentes en hausse de la part des citoyennes et des citoyens ainsi que la complexité croissante de la chose publique imposent des exigences accrues à la gestion des communes et en particulier à leur personnel administratif. Grâce à la création d'un brevet fédéral de «cadre communal» reconnu sur le plan fédéral, la compétence des communes sera renforcée et le travail au sein des administrations communales sera valorisé et rendu plus attrayant. Cela dit, des instruments compatibles avec le système de milice doivent être également mis à disposition des communes. Dans le cadre du projet CTI «Plateforme de gestion stratégique pour petites et moyennes communes» a été développé un «cockpit communal» qui soutient de manière efficace les processus de gestion d'une commune.